

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

(Concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hénédine)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité,

(Directeur général, greffier-trésorier)

QU'AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hénédine sera en 2026 en vigueur à son premier exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures d'affaires.

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) est :

MRC de la Nouvelle-Beauce
200-280, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Que toute personne désireuse de demander une révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière **DOIT** le faire avant le 1^{er} mai 2026 et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » qui est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.nouvellebeauce.com/citoyens/evaluation-fonciere/faire-une-demande-de-revision/>.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Sainte-Hénédine ce vingt-huitième jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.

Yvon Marcoux
Directeur général, greffier-Trésorier